



Avis de consultation de télécom CRTC 2012-557-5

Version PDF

Références au processus : 2012-557, 2012-557-1, 2012-557-2, 2012-557-3, 2012-557-4

Ottawa, le 13 mars 2013

Avis d'audience

**Le 11 février 2013
Gatineau (Québec)**

Instance dans le but d'établir un code obligatoire pour les fournisseurs de services sans fil mobiles

Numéro de dossier : 8665-C12-201212448

Modifications à la procédure

1. Par le présent avis, le Conseil modifie la procédure établie dans l'avis *Instance dans le but d'établir un code obligatoire pour les fournisseurs de services sans fil mobiles*, Avis de consultation de télécom CRTC 2012-557, 11 octobre 2012, modifié par les Avis de consultation de télécom CRTC 2012-557-1, 1^{er} novembre 2012; 2012-557-2, 21 décembre 2012; 2012-557-3, 28 janvier 2013 et 2012-557-4, 11 février 2013.
2. Le Conseil note qu'il a ajouté les observations écrites finales de la Clinique d'intérêt public et de politique d'Internet du Canada Samuelson-Glushko (CIPPIC) au dossier public de l'instance. Étant donné que les observations écrites finales de la CIPPIC ont été ajoutées au dossier public tout juste avant la date limite pour le dépôt de réponses écrites finales, le Conseil estime qu'il est approprié de reporter au **22 mars 2013** la date limite de dépôt des réponses à toutes nouvelles questions soulevées dans les observations finales de la CIPPIC seulement.

Secrétaire général